

FOYER RURAL

Mairie

19360 La Chapelle aux Brocs

VIDE-GRENIER**Dimanche 14 septembre 2025****INSCRIPTION**

à remettre obligatoirement à l'association avant le 11 septembre 2025
à la mairie ou par mail veronique.raymond143@orange.fr

Je soussigné(e)

NOM PRENOM

Né(e) le à

Adresse

.....

Téléphone Mail

Titulaire de la carte d'identité (passeport) n°
délivrée le par

déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

participerai au vide-grenier et réserve emplacements
de 3m en façade x 2m en profondeur à 5€ l'emplacement soit€ .

A joindre obligatoirement (toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte)

- règlement par chèque libellé à l'ordre du Foyer rural
- photocopie recto-verso de la carte d'identité
- fiche d'inscription complétée

Les véhicules ne sont pas admis à côté de l'emplacement.

Sur place : buvette et restauration.

Fait à le
Signature

FOYER RURAL

Mairie

19360 La Chapelle aux Brocs

VIDE-GRENIER**Dimanche 14 septembre 2025****INSCRIPTION**

à remettre obligatoirement à l'association avant le 11 septembre 2025
à la mairie ou par mail veronique.raymond143@orange.fr

Je soussigné(e)

NOM PRENOM

Né(e) le à

Adresse

.....

Téléphone Mail

Titulaire de la carte d'identité (passeport) n°
délivrée le par

déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

participerai au vide-grenier et réserve emplacements
de 3m en façade x 2m en profondeur à 5€ l'emplacement soit€ .

A joindre obligatoirement (toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte)

- règlement par chèque libellé à l'ordre du Foyer rural
- photocopie recto-verso de la carte d'identité
- fiche d'inscription complétée

Les véhicules ne sont pas admis à côté de l'emplacement.

Sur place : buvette et restauration.

Fait à le
Signature

